FICHE D'AIDE AU CALCUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N°2857-FC-SD
@internet-DGFiP
Décembre 2024

cerfa

N° 16238*03

FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA TAXE SUR LES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE DES VÉHICULES DE TOURISME
Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024

(peut servir d'état récapitulatif à tenir à disposition de l'administration)

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de taxe sur les émissions carbone des véhicules de tourisme doit être effectuée sur les formulaires de TVA (3310A ou CA12).

1– VÉHICULES IMPOSABLES															Nombre de véhicules	à compléter
NUMÉRO d'immatriculation des véhicules	**Date de la première immatriculation**	**Date de la première immatriculation en France**	**Niveau d'émissions de dioxyde de carbone** **En grammes par kilomètre**	**Puissance administrative** **En chevaux fiscaux**	**Mode d'affectation**	**Tarif annuel selon Barème**	**Période d'affectation**		**Durée d'affectation durant l'année civile**		**Proportion annuelle d'affectation du véhicule à l'entreprise**	**Pourcentage d'affectation du véhicule à un usage en cas d'usages mixtes (à servir en cas d'usages mixtes)**	**Prise en charge par l'entreprise des frais engagés par les salariés ou dirigeants uniquement lors de l'utilisation de leurs véhicules personnels (Rubrique à ne servir que pour les véhicules remplissant cette condition)**		**Montant de la Taxe annuelle due pour la période**	
							Date de début d'affectation	**Date de fin d'affectation**	**Durée en nombre de jours**	**Durée en nombre de trimestres ou de périodes de 3 mois (à servir uniquement en cas d'option forfaitaire trimestrielle)**			**Nombre de kilomètres parcourus dans l'année**	**Coefficient Pondérateur**		
Se reporter au certificat d'immatriculation : rubrique A	Se reporter au certificat d'immatriculation : rubrique B		Compléter cette rubrique pour les véhicules qui : - soit ont été immatriculés en recourant à la méthode WLTP - soit ont fait l'objet d'une réception communautaire, dont la première mise en circulation intervient à compter du 01/06/2004 et qui n'étaient pas possédés ou utilisés par la société avant le 01/01/2006 Le niveau d'émissions figure dans la case V.7 du certificat d'immatriculation	Compléter cette rubrique pour les véhicules ne répondant pas aux critères décrits dans la colonne D Le nombre de chevaux fiscaux figure dans la case P.6 du certificat d'immatriculation	- Véhicule propriété ou faisant l'objet d'une location (de longue ou courte durée) par l'entreprise - Véhicule propriété ou faisant l'objet d'une location (de longue ou courte durée) par un salarié ou un dirigeant avec prise en charge des frais par l'entreprise	Tarif à reporter Se référer à la rubrique IV, G de la notice	1er janvier de l'année pour laquelle la taxe est due ou au cours de cette même année : - date d'acquisition / de début de la location (de longue ou courte durée) du véhicule par l'entreprise - date de début de prise en charge par l'entreprise des frais engagés par un salarié ou dirigeant pour le véhicule	31 décembre de l'année pour laquelle la taxe est due ou au cours de cette même année : - date de cession du véhicule / de fin de la location - date de fin de la prise en charge par l'entreprise des frais engagés par un salarié ou dirigeant pour le véhicule	Indiquer le nombre de jours d'affectation	Indiquer le nombre de trimestres (ou de périodes de 3 mois) d'affectation. L'option « trimestre » s'applique à l'ensemble des véhicules de tourisme affectés par le redevable à des fins économiques sur le territoire de taxation et à l'ensemble des taxes sur l'affectation de ces véhicules	Calcul à partir de la durée d'affectation durant l'année civile	Pourcentage d'affectation du véhicule à un usage en cas d'usages mixtes (tarif plein/tarif nul lié à une exonération)	A servir Uniquement pour les véhicules détenus ou loués par des salariés ou dirigeants et dont les frais sont pris en charge par l'entreprise	Coefficient calculé automatiquement à partir des éléments portés sur la colonne « Nombre de kilomètres Parcourus »	G x K x L Ou G x K x L x N Si prise en charge par l'entreprise des frais engagés par les salariés ou dirigeants	
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	J BIS	K	L	M	N	O	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	
									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0	

FICHE D'AIDE AU CALCUL

									jours	trimestres	0,00 %	%		0,00	0

FICHE D'AIDE AU CALCUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N°2857-FC-SD
@internet-DGFiP
Décembre 2024
cerfa
N° 16238*03

FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA TAXE SUR LES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE DES VÉHICULES DE TOURISME
Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024

(peut servir d'état récapitulatif à tenir à disposition de l'administration)

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de taxe sur les émissions carbone des véhicules de tourisme doit être effectuée sur les formulaires de TVA (3310A ou CA12).

2 – VÉHICULES EXONÉRÉS

NUMÉRO d'immatriculation des véhicules	Date de la première immatriculation	Date de la première immatriculation en France	Niveau d'émissions de dioxyde de carbone En grammes par kilomètre	Puissance administrative En chevaux fiscaux	Mode d'affectation	Type d'exonération	Période d'affectation		Durée d'affectation durant l'année civile		Proportion annuelle d'affectation du véhicule à l'entreprise	Pourcentage d'affectation du véhicule à un usage en cas d'usages mixtes (à servir en cas d'usages mixtes)
							Date de début d'affectation	Date de fin d' affectation	Durée en nombre de jours	Durée en nombre de trimestres ou de périodes de 3 mois (à servir uniquement en cas d'option forfaitaire trimestrielle)		
Se reporter au certificat d'immatriculation : rubrique A	Se reporter au certificat d'immatriculation : rubrique B		Compléter cette rubrique pour les véhicules qui : - soit ont été immatriculés en recourant à la méthode WLTP - soit ont fait l'objet d'une réception communautaire, dont la première mise en circulation intervient à compter du 01/06/2004 et qui n'étaient pas possédés ou utilisés par la société avant le 01/01/2006 Le niveau d'émissions figure dans la case V.7 du certificat d'immatriculation	Compléter cette rubrique pour les véhicules ne répondant pas au critères décrits dans la colonne D Le nombre de chevaux fiscaux figure dans la case P.6 du certificat d'immatriculation	- Véhicule propriété ou faisant l'objet d'une formule locative longue durée par l'entreprise - Véhicule propriété ou faisant l'objet d'une location par un salarié ou un dirigeant avec prise en charge des frais par l'entreprise	Se référer à la rubrique I, 3 de la notice pour le détail des véhicules exonérés	1er janvier de l'année pour laquelle la taxe est due ou au cours de cette même année : - date d'acquisition / de début de la location (de longue ou courte durée) du véhicule par l'entreprise - date de début de prise en charge par l'entreprise des frais engagés par un salarié ou dirigeant pour le véhicule	31 décembre de l'année pour laquelle la taxe est due ou au cours de cette même année : - date de cession du véhicule / de fin de la location - date de fin de la prise en charge par l'entreprise des frais engagés par un salarié ou dirigeant pour le véhicule	Indiquer le nombre de jours d'affectation	Indiquer le nombre de trimestres (ou de périodes de 3 mois) d'affectation. L'option « trimestre » s'applique à l'ensemble des véhicules de tourisme affectés par le redevable à des fins économiques sur le territoire de taxation et à l'ensemble des taxes sur l'affectation de ces véhicules	Calcul à partir de la durée d'affectation durant l'année civile	Pourcentage d'affectation du véhicule à un usage en cas d'usages mixtes (tarif plein/tarif nul lié à une exonération)
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%

FICHE D'AIDE AU CALCUL

									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									jours	trimestres	0,00 %	%
									Nombre de véhicules			